



BRASSERIES ET LIMONADERIES DU BURUNDI

MEMBRE DU GROUPE  HEINEKEN

NIF : 4000001463

### AVIS DE MISE EN VENTE

La BRARUDI met en vente plusieurs lots dont la liste est en annexe.

Ces lots sont vendus en l'état où ils se trouvent et au soumissionnaire le plus offrant. La BRARUDI se réserve le droit de refuser toute offre jugée inférieure à la valeur réelle des articles. Les soumissionnaires devront présenter **une caution suivant chaque lot**. La caution pour chaque lot sera présentée sous forme de chèque certifié à l'ordre de la Brarudi. **La caution ne sera pas remise au soumissionnaire gagnant qui se désistera ou qui n'enlèvera pas la totalité du lot gagné dans les délais requis.**

Les visites sont prévues à la Brarudi Bujumbura et Gitega pour **Mercredi le 04 et jeudi le 05 décembre 2024**. Les visites se dérouleront à partir de 10h30 à 12h00 les avant- midis et les après-midis de 15H30 à 17H00. Les soumissionnaires qui se présenteront pour les visites devront se munir de chaussures, gilet de sécurité et masques de protection.

**Les offres seront effectuées pour chaque lot sur le formulaire en annexe.**

Les offres sous plis fermé seront déposées au Siège de la Brarudi à Bujumbura **le Vendredi le 06 décembre 2024 de 14H30 à 15H00**. L'ouverture des offres publique et l'affichage des gagnants est prévue **ce même jour à 15h00**.

Le gagnant dispose d'un délai de 5 jours ouvrables à partir du lundi le **09/12/2024** pour procéder au paiement et à l'enlèvement du lot.

#### **N.B :**

1. Les lots gagnés seront chargés et enlevés aux frais de l'acquéreur. La Brarudi ne fournira aucun support pour ces travaux d'enlèvement.
2. L'acquéreur devra fournir à son équipe d'enlèvement les équipements de protection adaptés (PPEs) : chaussures de sécurité, gants et masques.
3. Les jours et les heures de visites doivent être respectés
4. Le chèque de caution est déposé par Lot.
5. L'offre devra être faite sur le formulaire en annexe.
6. Le gagnant doit payer les frais de pesage par camion enlevé.

Service Communication

